

Support Croissance / Euro Croissance

Arnaud Cohen, Actuaire Certifié, CERA

Olivier Lozach, Actuaire Certifié, Expert ERM-CERA

Un sujet en quelques mots, ...

Dates clés :

- 2005 : PERP eurodiversifié
- 2006 : Loi breton qui étend le concept eurodiversifié à l'assurance vie
- 2013 : Rapport Berger Lefebvre
- 2014 : Décret Euro Croissance
- 2016 : Décret « transfert de richesse »

Mots clés :

- Eurodiversifié
- Croissance / Euro Croissance
- Provision de Diversification (PD)
- Provision Collective de Diversification Différée (PCDD)

Pour aller plus loin :

- [Décret création des PERP eurodiversifiés](#)
- [Décret Euro Croissance](#)
- [Arrêté Euro Croissance](#)
- [Texte « transfert de richesse »](#)

Qu'est-ce que l'Euro Croissance ?

L'Euro Croissance est un support des contrats d'assurance vie qui vient en complément des supports en euro et en unités de compte et est basé sur le concept eurodiversifié créé en 2004 dans les décrets d'application de la loi du 21 août 2003.

Les objectifs affichés sont principalement :

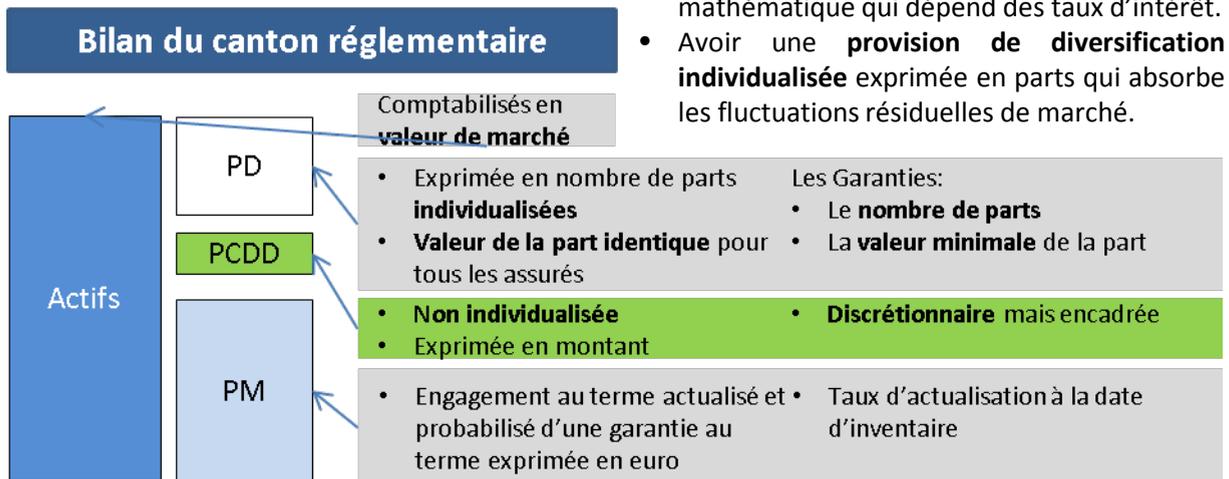
- de limiter les effets d'un risque systémique en cas de remontée des taux
- de « mobiliser davantage les placements des Français vers les produits longs et notamment vers les placements en actions dans les petites et moyennes entreprises ».

Les textes de 2014 ont, par ailleurs, conduit à rajouter une Provision Collective de Diversification Différée qui permet de lisser la distribution de participation aux bénéfices dans le temps.

Qu'est-ce que le concept eurodiversifié ?

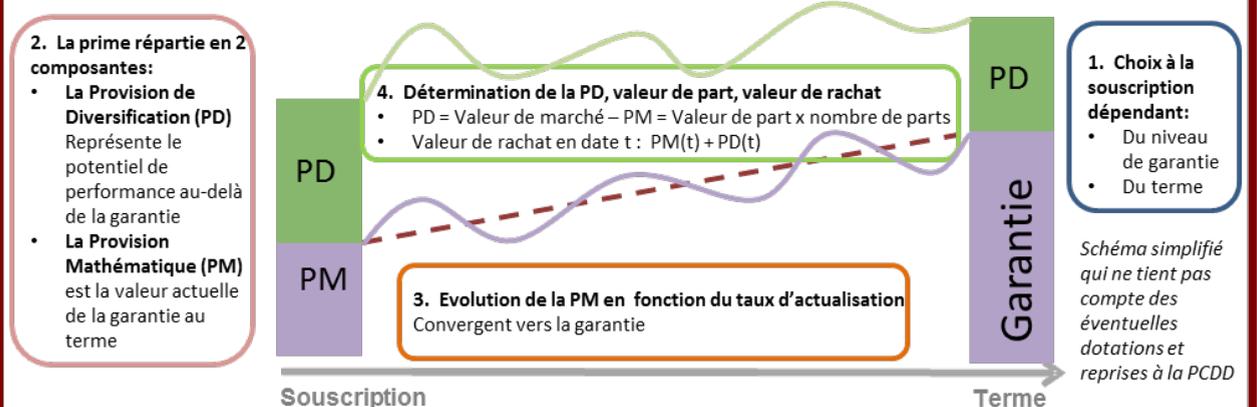
Le concept eurodiversifié a été construit comme suit :

1. Limiter les risques supportés par les rachats en cours de période (écart entre la valeur de marché des actifs et les provisions mathématiques). Cela a conduit à :
 - Avoir une comptabilisation des actifs en **valeur de marché**
 - Introduire un **cantonnement** des actifs
2. Avoir une promesse exprimée en euro au terme du contrat. Cela a conduit à :
 - **Supprimer la valeur cliquet** et la contrainte de cheminement
 - Envisager d'avoir une **garantie inférieure** au niveau de la prime initiale
3. Avoir des contraintes de gestion actif-passif acceptables malgré les fluctuations de marché. Cela a conduit à :
 - Avoir un **taux d'actualisation** de la provision mathématique qui dépend des taux d'intérêt.
 - Avoir une **provision de diversification individualisée** exprimée en parts qui absorbe les fluctuations résiduelles de marché.



Le mécanisme (Le schéma ci-dessous illustre les différentes étapes)

- A la souscription, la constitution de la provision de diversification
- En cours de vie, l'évolution de la valeur de part et de la valeur de rachat



L'affectation des participations aux bénéficiaires

Les textes prévoient différents modes d'affectation des participations aux bénéficiaires. Avec le niveau très faible des taux d'intérêt observés depuis plusieurs années, la plupart des assureurs n'envisagent que la revalorisation de la part et l'affectation de réserve en PCDD. Cela simplifie la communication sur le produit mais peut être compléte à la marge par des créations de parts incitatives.

La mutualisation

La mutualisation des contrats avec différents niveaux de garanties au sein d'un même canton peut être bénéfique pour l'assureur en termes de besoin de capital. Elle implique une distorsion des performances au profit des assurés ayant pris le plus de risque.

Le transfert de richesse et les obligations d'information

Un décret et deux arrêtés visant à stimuler l'Euro Croissance décrivent les modalités de fonctionnement de ce dispositif et fixent les obligations d'information.

Le dispositif consiste en la faculté, temporaire et conditionnée, de transférer une quote-part des plus-values latentes du fonds euros vers le canton Euro Croissance par dotation de la PCDD (provision collective de diversification différée).

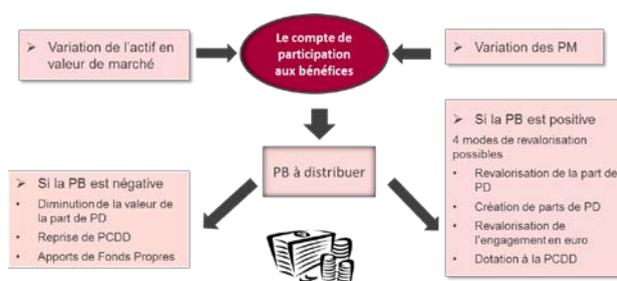
Indépendamment d'un éventuel transfert, de nouvelles informations complémentaires permanentes pour les assurés détenteurs d'un Euro Croissance sont à fournir sur le site internet, ou par écrit en réponse à une demande.

Que penser de l'Euro Croissance ?

Les avis des actuaires sont très partagés sur l'intérêt de l'Euro Croissance tant pour les assurés que pour les assureurs. C'est vrai qu'il est difficile de se projeter car c'est un nouveau profil de risque qui n'existait pas.

Les plus hostiles au concept indiquent que le produit n'est pas bon car les encours restent faibles en 15 ans !!

Ce raisonnement est toutefois trop simpliste



La problématique ALM

Un moindre engagement par rapport à l'Euro permet à l'assureur une prise de risques plus importante en matière de placements financiers afin d'obtenir un potentiel de rendement à long terme supérieur pour les assurés. D'où les objectifs :

- Pour l'assureur : un besoin en fonds propres assurant la solvabilité de l'activité Euro Croissance pouvant être inférieur à celui de l'Euro sous certaines caractéristiques produits (cf. leviers).
- Pour l'assuré : un potentiel de rendement accru, au terme de la durée de l'engagement, du support Euro Croissance par rapport au support Euro lorsque ce dernier ne bénéficiera plus des richesses du passé (plus values latentes obligataires).

Les principaux leviers diminuant le risque ALM :

- une réduction du niveau de garantie (<100%)
- une priorité à l'accroissement de la PD et/ou PCDD au cours du temps : pas de revalorisation de la PM
- une durée d'engagement longue (si taux d'actualisation de souscription suffisamment élevé).
- une réduction de la volatilité de l'actif relativement au passif.

car il oublie que l'euro cannibalise depuis 30 ans tous les autres produits d'épargne grâce au contexte de baisse progressive des taux d'intérêt qui conduit à avoir un taux servi régulièrement très supérieur au taux obligataire, sans risque en capital.

Cette époque arrive à son terme et c'est dans les prochaines années que nous verrons si ceux qui ont fait le pari de l'Euro Croissance auront eu raison.

Cette fiche est destinée à l'usage des membres de l'Institut des actuaires. Les éléments indiqués dans la présente fiche sont de la responsabilité exclusive de leurs seuls auteurs. L'Institut des actuaires ne peut être tenu pour responsable des interprétations, informations ou analyses effectuées et restituées. De même, il ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document.

Comité de sélection : Voahirana Ranaivozanany, Arnaud Cohen, Khedija Abdelmoula Claverie, Olivier Lozach.

Contact : wikia@institutdesactuaires.com

WIK'IA

N°6 – Avril 2017

INSTITUT DES
ACTUAIRES